Introduction : Le XVIIIe siècle, avec le mouvement des Lumières et l'indépendance des États-Unis, a remis en cause la monarchie absolue et la société d'ordres (Ancien Régime). La France de 1789 à 1815 a connu plusieurs régimes politiques se réclamant des Lumières. Quels ont été ces régimes et quel héritage ont-ils laissé à la France ?

I) Comment l'année 1789 met-elle fin à l'Ancien régime ?

En 1789 la France est touchée par une crise économique (mauvaises récoltes de blé sur plusieurs années, le prix du pain augmente), la bourgeoisie veut l'égalité en droits et l'État ne peut plus rembourser ses dettes. Le 5 mai Louis XVI convoque à Versailles les États-Généraux, assemblée de députés élus du clergé, de la noblesse et du tiers-état, pour trouver des solutions. Les députés du tiers-état se proclament Assemblée nationale constituante et le 20 juin jurent au Jeu de Paume de ne pas séparer avant d'avoir donné une Constitution à la France, affirmant la souveraineté de la nation face au roi. Le 14 juillet les Parisiens, afin de soutenir l'Assemblée constituante, prennent les armes à la Bastille. Face aux révoltes paysannes contre les seigneurs, la nuit du 4 août la noblesse et le clergé abandonnent leurs privilèges. Le 26 août l'Assemblée nationale constituante proclame la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen qui établit la liberté de pensée, de religion, d'expression, la souveraineté de la nation, la séparation des pouvoirs, l'égalité devant la loi et les impôts. Elle met fin aux privilèges et à la monarchie absolue.

II) Quels régimes politiques connaît la France de 1789 à 1815 ?

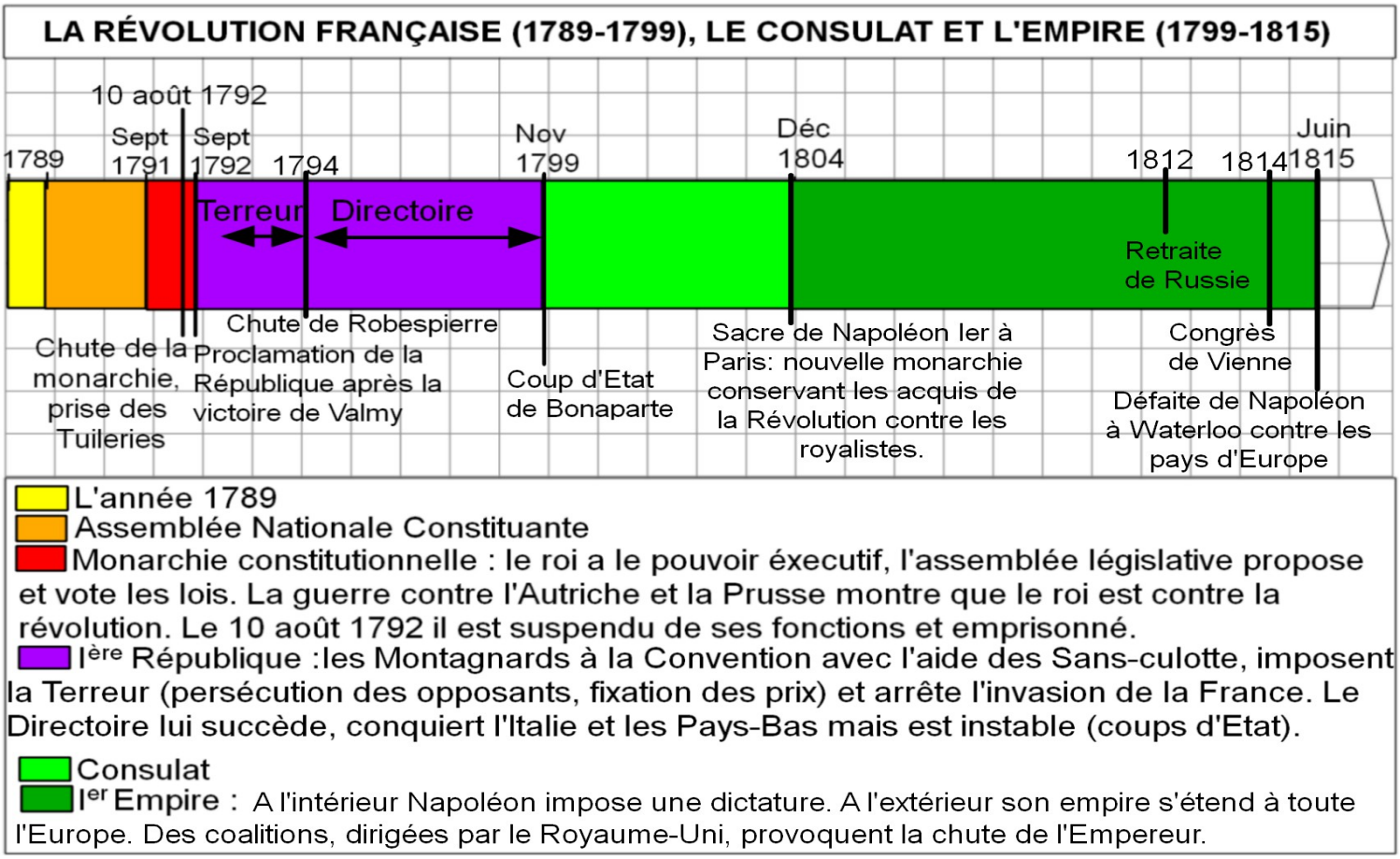

Monarchie constitutionnelle : de septembre 1791 à septembre 1792, monarchie dans laquelle les pouvoirs du roi et de l'assemblée élue par les citoyens sont fixés par une constitution.

Terreur : Régime politique adopté par la Convention et dirigée par Robespierre entre 1793 et 1794. Elle suspend toutes les libertés afin de traquer les ennemis de la Révolution en France et les faire guillotiner. Elle s'appuie sur les Sans-culottes (petits artisans et ouvriers qui ne portent pas la « culotte », vêtement que portait la noblesse).

Directoire : Régime qui succède à la Terreur, de 1795 à 1799, dirigé par un directoire de 5 membres et deux assemblées.

III) Quels ont été les apports de la Révolution et de l'Empire ?

	Apports durables	Échecs
Révolution	-Souveraineté de la nation qui élit ses représentants. Constitution. - Égalité entre les citoyens, liberté de presse, d'opinion, de religion -Mairies et conseils municipaux, chargés de l'état civil (mariages, naissances, décès), divorce autorisé. -Départements (1790) unifiant l'administration, la justice, la religion. -Juges payés par l'État, jury de citoyen, Code pénal : abolition de la torture, égalité des peines. -Couleurs nationales bleu-blanc-rouge (1789) et Marseillaise (1792) -Système métrique unifiant les poids et mesures (mètre, litre, gramme) -Fin des douanes intérieures	-L'assignat, créé pour vendre les biens du clergé saisis par l'Assemblée Constituante devient une monnaie de papier qui se dévalue. -Constitution civile du clergé : le clergé payé par l'État mais doit prêter serment de fidélité à la nation. Les « réfractaires » qui refusent, soutenus par le Pape, sont arrêtés. -Invasion et et pillage des pays voisins par le Directoire. -Déchristianisation avec le calendrier révolutionnaire sous la Terreur.
Consulat et Empire	-Préfets nommés par l'État qui relaient ses ordres dans les départements. -Lycées pour former les cadres de l'administration. -Légion d'honneur pour récompenser les citoyens méritants. - Banque de France pour financer les projets des entreprises et gérer le Franc Germinal - Code Civil (1804) qui fixe les relations entre personnes mais marque un recul des droits des femmes, au statut inférieur au mari. - Concordat avec le Pape : clergé salarié par l'État (met fin à la division « jureurs-réfractaires »).	-Livret ouvrier (contrôle des ouvriers). -Dictature de l'empereur : formation des jeunes par le catéchisme impérial, la police politique arrête les opposants et les envoie au bagne, censure. -Invasion de l'Europe : provoque des sentiments nationalistes contre les Français. - Congrès de Vienne en 1814-15 : recul du droit des peuples (territoires de Napoléon Ier partagés par ses vainqueurs sans tenir compte des nationalités), retour de monarchies autoritaires (Louis XVIII en France).

Police politique : police chargée de traquer les opposants politique à une régime.
Censure : surveillance par les pouvoirs publics des publications et spectacles pour autoriser ou non leur diffusion.

Conclusion : De 1789 à 1815 de nombreux régimes se sont succédé en France. Ils ont laissé de nouveaux découpages politiques et des principes issus des Lumières (liberté, égalité, souveraineté du peuple). Les invasions de la France en Europe ont par contre dressé l'Europe contre elle et permis le retour de la monarchie.